

Un lieu emblématique au cœur du PAV : projet lauréat pour le site de l'Etoile

Vernissage de l'exposition
lundi 2 février 2015 à 11h30
pavillon Sici

Route des Acacias 45 – 1227 Les Acacias

PROGRAMME

- 11h30 Prises de parole :
- M. François Baertschi, conseiller administratif de la Ville de Lancy et président de la Communauté des communes urbaines (regroupant les villes de Carouge, Genève et Lancy);*
- M. Pierre Feddersen, président du collège d'experts ;*
- M. Yann Borgstedt, président de l'Association pour le développement du secteur de l'Etoile;*
- M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;*
- 11h45 Présentation du projet lauréat :
- M. Pierre-Alain Dupraz, Pierre-Alain Dupraz Architecte ETS FAS*
- 12h Verrée

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Dépliant 4 pages ;
- Brochure présentant les résultats des mandats d'étude parallèles ;
- Page images ;
- CD Rom avec images du projet lauréat (*sur demande*).



Genève, le 2 février 2015

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), des Villes de Genève, Carouge et Lancy et de l'Association pour le développement du secteur de l'Etoile

**Un lieu emblématique au cœur du PAV :
projet lauréat pour le site de l'Etoile**

Messieurs Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, François Baertschi, conseiller administratif de la ville de Lancy et président de la Communauté des communes urbaines (regroupant les villes de Carouge, Genève et Lancy) et Yann Borgstedt, président de l'Association pour le développement du secteur de l'Etoile, ont dévoilé ce jour les résultats des projets d'urbanisme du site de l'Etoile au cœur du projet Praille Acacias Vernets (PAV). Lancée en mars 2013 par l'Etat de Genève et les partenaires associés, la démarche de mandats d'étude parallèles a abouti au choix du lauréat, l'équipe Dupraz et Byrne, parmi un panel de concurrents de renommée internationale. Il s'agit en effet d'un concours d'urbanisme de grande importance. Le programme de ce projet d'exception comprend environ 1500 logements, des activités économiques et des équipements publics, dont les premières réalisations sont attendues à l'horizon 2020.

L'ETOILE : UN LIEU EMBLÉMATIQUE AU CŒUR DU PROJET PAV

Le secteur de l'Etoile est l'une des futures centralités de l'agglomération genevoise, située à proximité de la future gare CEVA Lancy - Pont-Rouge. L'enjeu est de transformer le site pour en faire le cœur du projet Praille Acacias Vernets. L'Etoile doit devenir l'un des trois lieux emblématiques du projet PAV défini par le plan directeur de quartier (avec la Pointe Nord et la porte Sud). Ses espaces publics et son architecture devront permettre de créer un espace contemporain représentatif à l'échelle de toute l'agglomération.

UN PROJET URBAIN EXCEPTIONNEL

Pour le maître d'ouvrage, le projet de l'Etoile doit donner à ce lieu une visibilité forte et une vitalité intense, avec un profond ancrage dans le tissu urbain et économique existant. Il doit en outre assurer la compatibilité entre la densification du secteur, les morphologies proposées, la qualité du cadre de vie, le maintien de l'activité des entreprises tout au long du processus de développement, et le respect des critères d'un développement urbain soutenable. Le résultat final devra démontrer une forte convivialité avec une architecture marquante et des espaces extérieurs de haute qualité. Le projet devra être vivant et économiquement viable à chaque étape de réalisation, et intégrer les acteurs du projet à sa conception.

Dans l'ensemble du projet PAV, trois types de hauteurs de bâti cohabiteront selon le contexte urbain, s'intégrant ou se dissociant du tissu existant. Des bâtiments de très grande hauteur, pouvant atteindre au maximum 175 mètres (plafond aérien), sont proposés dans le secteur de l'Etoile le long de la route des Jeunes. Il s'agira de la seule exception de cette ampleur à l'intérieur du périmètre PAV qui viendra appuyer le caractère exceptionnel du lieu.

PROGRAMME DU CONCOURS

Pour assurer une mixité adéquate du secteur de l'Etoile, le logement représente au moins 1/3 du programme projeté et sa présence renforcera l'émergence d'une identité de quartier, un ancrage dans le quotidien à toutes les heures. Les deux tiers restants du programme sont dédiés aux activités (bureaux, commerces et services de proximité) et aux équipements publics (notamment le projet de nouveau Palais de justice et maintien de la Maison Baron).

Il s'agira ici d'offrir aux activités tertiaires un ensemble attractif de services et d'aménités urbaines, tout en permettant aux genevois de prendre une part active dans la vie culturelle sociale de ce secteur. A ce titre, l'aménagement de l'espace public ou d'équipements publics revêt une importance cruciale. Les rez-de-chaussée des constructions devront offrir une affectation en forte interaction avec l'espace public, assurant ainsi son animation. Le projet devra s'inscrire en synergie et cohérence avec les projets voisins que seront la future station CEVA, les aménagements autour de Pont-Rouge ([concours d'architecture du quartier de l'Adret jugé en novembre 2014](#)) et différents projets privés.

PROJET LAURÉAT

L'équipe de mandataires lauréate, Dupraz - Byrne, sera chargée d'accompagner le développement urbanistique de l'Etoile. Elle est composée de l'architecte genevois Pierre-Alain Dupraz, associé à l'architecte Gonçalo Byrne et au paysagiste Joao Nuñez, du bureau PROAP, tous deux de Lisbonne.

Le projet retenu définit l'aménagement des espaces publics, qui devront permettre de faire le lien avec le futur grand parc et les axes de mobilité douce du projet PAV. Il propose sept principes d'urbanisme, qui assureront la qualité et la cohérence du projet à grande échelle ainsi qu'une stratégie permettant sa réalisation en plusieurs étapes:

- **Les fronts bâtis**, qui définissent 4 îlots en continuité du gabarit de la ville historique ;
- **Les gabarits élevés** (hauteur semblable aux tours de Carouge), sont implantés à l'angle nord de chaque îlot ;
- **La Voie verte**, en lien avec la mise à ciel ouvert de la Drize, relie le futur grand parc et le quartier des Acacias ;
- **La place centrale**, au cœur du quartier ;
- **L'axe de la Praille**, qui relie Pont-Rouge et pont de Carouge, s'établit par la couverture de la route des Jeunes ;
- **Les trois tours de grande hauteur (max. 172 m)**, situées le long de la route des Jeunes ;
- **La mixité des affectations**, garantie par un seuil minimum de 35% de logements.

MOBILITÉ, ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CONCEPT ENERGÉTIQUE

Une modification majeure des comportements de mobilité interviendra dans le quartier du PAV. Le transfert modal doit se faire par une amélioration massive des infrastructures de mobilité douce et de la desserte en transports publics. La mise en service de la liaison CEVA en 2019 verra l'ouverture de la nouvelle gare de Lancy-Pont-Rouge. Le réseau de transports publics sera réorganisé dans le but d'offrir des rabattements sur ce nouveau pôle d'échange. Les axes majeurs pour la mobilité douce seront en forme de croix nord-sud et est-ouest ainsi que sur la route des Acacias. La route des Jeunes sera également équipée en aménagement. L'aménagement du futur quartier devra intégrer les contraintes liées au respect de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et de celle contre les accidents majeurs (OPAM) en raison notamment de la proximité de grands axes de transport et de la gare de triage de la Praille. Le périmètre de l'Etoile sera conçu de manière à ce qu'il soit compatible avec le concept de Société à 2000 watts.

EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET PAV

Le plan directeur de quartier (PDQ) PAV a été adopté par les Villes de Carouge et Lancy fin 2014 et de Genève fin janvier 2015. Ce document fixe les grandes lignes de l'organisation du futur quartier. Aussi, une convention cadre de collaboration a été signée entre les trois villes et le Canton le 11 décembre 2014. Elle fixe les modalités d'élaboration, de réalisation, de financement et d'entretien des espaces publics, infrastructures et équipements publics du projet PAV.

CONTEXTE DES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES (MEP)

L'objectif de la démarche de mandats d'étude parallèles (MEP) est de permettre d'élaborer divers scénarios pour tester l'organisation générale, les formes urbaines, l'ordonnancement des espaces libres, les conditions de mobilité et environnementales d'un périmètre à aménager. Cette démarche se fait en concertation avec les maîtres d'ouvrage et les acteurs concernés. C'est la qualité de la démarche qui est en évidence. La mise en concurrence par mandats d'étude parallèles se justifie lorsque certains aspects ne peuvent être définis avant la phase des études et que certaines conditions cadres doivent encore être vérifiées.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Pour toute information complémentaire :

Rafaèle Gross, chargée de communication, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), tél. +41(0)22 327 94 24 ou +41(0)76 313 01 25.